

Nouvelles Brèves

Communauté européenne de l'énergie atomique

Adoption du Programme indicatif nucléaire (PINC)

Suite à l'avis favorable du Comité économique et social, la Commission européenne a adopté la Communication sur le Programme indicatif nucléaire (PINC) le 4 octobre 2007.

Le PINC examine les investissements effectués dans le secteur de l'énergie ces dix dernières années et décrit les conditions économiques de la production électronucléaire, son impact sur l'ensemble du mix énergétique dans l'Union européenne ainsi que les conditions pour réunir l'adhésion du public et des décideurs politiques.

Les principaux aspects du PINC sont les suivants :

- Il appartient à chaque État membre de décider de recourir ou non à l'énergie nucléaire pour la production d'électricité. La Finlande et la France ont récemment pris la décision de développer le nucléaire. D'autres pays de l'Union européenne, dont la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, les Pays-Bas, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suède ont relancé le débat sur leur politique nucléaire.
- Avec 152 réacteurs répartis sur l'ensemble de l'UE-27, l'énergie nucléaire représente 30 % de la production actuelle d'électricité en Europe. Cependant, si la politique d'abandon progressif prévue dans certains États membres se poursuit, cette part sera sensiblement réduite. Pour répondre à la demande prévisible en énergie et limiter la dépendance de l'Europe vis-à-vis des importations, des décisions pourraient être prises concernant de nouveaux investissements ou la prolongation de la durée de vie de certains réacteurs.
- Une autre possibilité pourrait consister à accroître la production d'énergie nucléaire afin de réduire les émissions de CO₂ et de jouer un rôle éminent dans la lutte contre le changement climatique mondial. En effet, le nucléaire ne dégage pratiquement pas d'émission de carbone et s'inscrit dans le scénario de réduction du carbone de la Commission dont l'un des objectifs est de réduire les émissions de CO₂. Cet élément pourrait également avoir son importance lors des discussions à propos des futurs systèmes d'échange de droits d'émission.
- Dans la perspective d'un développement du nucléaire, ce sont les aspects économiques sous-jacents qui constituent le facteur le plus déterminant car une centrale nucléaire implique un investissement initial de l'ordre de 2 à 3 milliards d'euros (EUR). Par rapport aux combustibles fossiles, la production d'énergie nucléaire suppose des coûts de construction plus élevés mais, une fois l'investissement initial effectué, les coûts de fonctionnement sont nettement inférieurs. En outre, le nucléaire est très peu affecté par la variation du prix des matières premières puisqu'il ne faut qu'une quantité limitée

d'uranium, provenant en général de régions stables du monde, pour qu'un réacteur fonctionne pendant des décennies. Par conséquent, dans la plupart des pays industrialisés, construire de nouvelles centrales nucléaires offre un moyen économique de produire l'électricité destinée à assurer la charge de base.

- L'industrie nucléaire a considérablement investi depuis 1997. L'Union européenne admet qu'il est important de conserver une avance technologique dans le domaine nucléaire et soutient la mise au point du cadre le plus avancé en la matière, y compris dans les domaines de la non-prolifération, de la gestion des déchets et du déclassé. Depuis la conclusion du Traité Euratom, la sûreté nucléaire et la radioprotection ont été l'une des préoccupations majeures de la Communauté européenne et pris une importance accrue du fait des derniers élargissements.
- Au niveau de l'Union européenne, il s'agit de poursuivre la mise au point du cadre le plus avancé pour l'énergie nucléaire dans les États membres qui optent pour le nucléaire, conformément aux normes les plus strictes en matière de sûreté, de sécurité et de non-prolifération, comme l'exige le Traité Euratom. Cela doit recouvrir la gestion des déchets nucléaires et le déclassé.

Création d'un Groupe de haut niveau – Conclusions du Conseil sur la sûreté nucléaire et la sûreté de la gestion du combustible irradié et des déchets radioactifs (2007)

Le Groupe de haut niveau sur la sûreté nucléaire et la gestion des déchets (Groupe de haut niveau), créé par la Décision de la Commission du 17 juillet 2007 [2007/530/Euratom], a tenu sa première réunion le 12 octobre 2007. Il est composé de hauts représentants des autorités de sûreté nucléaire des 27 Pays membres. Le Commissaire européen à l'énergie, Andris Piebalgs, a ouvert la réunion consacrée ensuite à des discussions sur la méthode de travail et les objectifs du Groupe de haut niveau.

Aux termes de la Décision de la Commission, le Groupe de haut niveau conseille et aide les institutions européennes à développer progressivement une vision commune et éventuellement de nouvelles règles européennes dans les domaines de la sûreté des installations nucléaires et de la gestion sûre des combustibles irradiés et des déchets radioactifs. Le Groupe de haut niveau peut créer des groupes ou sous-groupes de travail pour examiner des questions spécifiques et doit présenter tous les deux ans un rapport d'activité à la Commission, au Parlement européen et au Conseil.

Les Conclusions du Conseil du 8 mai 2007 sur la sûreté nucléaire et la sûreté de la gestion du combustible irradié et des déchets radioactifs¹ ont préparé la voie pour la création du Groupe de haut niveau. Elles reposent sur les résultats du Groupe *ad hoc* « Sûreté nucléaire » du Conseil, qui a remis son rapport final au Conseil en décembre 2006. Elles établissent une liste d'actions possibles, sachant que toute nouvelle initiative au niveau de l'Union européenne doit faire l'objet d'une évaluation tenant compte de sa contribution à l'ensemble des efforts déjà consentis. Ces actions concernent la sûreté des installations nucléaires et de la gestion du combustible irradié et des déchets radioactifs, ainsi que le financement à la fois du démantèlement d'installations nucléaires et de la gestion sûre du combustible irradié et des déchets radioactifs.

Ces actions du Groupe de haut niveau doivent optimiser les efforts consentis et résultats obtenus par Euratom et ses États membres, entre autres, au sein de l'Agence internationale de l'énergie

1. Adoptées lors de la 2798^{ème} session du Conseil de l'Union européenne (Affaires économiques et financières).

atomique et de l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire. En principe, le Groupe devrait se réunir plusieurs fois par an afin de discuter et d'assurer le suivi du programme de travail convenu.

Séminaire sur la transposition de la Directive du Conseil n° 2006/117/Euratom relative à la surveillance et au contrôle des transferts de déchets radioactifs et de combustible nucléaire usé

Le 28 septembre 2007, la Commission européenne a organisé un séminaire à Luxembourg sur la transposition de la Directive du Conseil n° 2006/117/Euratom (voir *Bulletin de droit nucléaire* n° 79). Ce séminaire visait à établir une approche harmonisée et à faciliter une transposition dans les délais de cette directive dans la législation nationale, en offrant un forum d'échange d'informations sur les difficultés rencontrées ou prévues concernant la transposition de la Directive par les États membres, et en mettant l'accent sur les dispositions individuelles de la directive et les différentes approches possibles en matière de transposition.

Forum européen sur l'énergie nucléaire inauguré à Bratislava (2007)

Les 26 et 27 novembre 2007, le premier forum européen sur l'énergie nucléaire (*European Nuclear Energy Forum – ENEF*) s'est tenu à Bratislava, en République slovaque. La Commission européenne a lancé ENEF afin de créer un forum de discussion sur l'énergie qui permettrait à toutes les parties prenantes de participer à un débat ouvert et transparent sur l'énergie nucléaire. Le Conseil européen a soutenu la proposition selon laquelle une large discussion devrait avoir lieu entre toutes les parties prenantes concernées au sujet des opportunités et des risques que présente l'énergie nucléaire.

Dans son discours, le Président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, a souligné le rôle que l'énergie nucléaire peut jouer en répondant aux préoccupations croissantes à l'égard de la sécurité d'approvisionnement et de la réduction des émissions de CO₂. Il a réaffirmé la volonté de la Commission de favoriser l'émergence d'un débat transparent sur l'énergie nucléaire et de veiller à ce que le public reçoive les informations pertinentes et fiables sur les différentes options envisageables. Selon le Commissaire européen en charge de l'énergie, Andris Piebalgs, l'acceptation par le public constitue le deuxième pilier le plus important après le niveau élevé de sûreté, de sécurité et de non-prolifération qu'il a décrit comme étant la condition *sine qua non* pour l'utilisation de l'énergie nucléaire.

ENEF est organisé conjointement par deux pays – la République slovaque et la République tchèque – et sera organisé deux fois par an².

Rapport du Parlement européen sur Euratom – Bilan de 50 ans de politique européenne dans le domaine de l'énergie nucléaire

Le Rapport du Parlement européen sur Euratom – Bilan de 50 ans de politique européenne dans le domaine de l'énergie nucléaire a été rédigé par la Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie du Parlement et adopté le 4 avril 2007³. Selon le Rapport, le Traité instituant une Communauté européenne de l'énergie atomique (Traité Euratom), signé 50 ans auparavant le

2. L'information fournie provient en partie du communiqué de presse IP/07/1767 du 26 novembre 2007 : <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1767&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>.

3. Rapporteur E. Maldeikis, FINAL A6-0129/2007.

25 mars 1957, continue de fournir un encadrement juridique solide pour contrôler l'exploitation de l'énergie nucléaire dans l'Union européenne (point 7 du rapport).

Le rapport établit que les dispositions du Traité Euratom sont toujours d'application, ont été constamment enrichies au fil de la législation adoptée sur la base du Traité Euratom et contribuent largement à l'exploitation sûre des installations nucléaires en Europe (point 5 du rapport).

Toutefois, le Parlement européen déplore également un « déficit démocratique inacceptable » du Traité Euratom lié au fait qu'il soit quasiment exclu du processus législatif lié à Euratom (point 28 du rapport). Il regrette également l'absence de corpus législatif en matière de normes harmonisées, présentant une véritable valeur ajoutée, en particulier par comparaison avec le cadre international existant, dans le domaine de la sûreté nucléaire, de la gestion des déchets radioactifs et du démantèlement des installations nucléaires (point 31 du rapport).

Le Parlement européen établit des orientations pour le futur et insiste sur les domaines à réformer d'une quelconque manière ; il préconise notamment un rafraîchissement des procédures décisionnelles pour associer étroitement le Parlement au processus législatif. Dans une déclaration, l'organe législatif considère que « l'absence du cadre juridique que constitue le Traité Euratom engendrerait une re-nationalisation de la politique nucléaire en Europe, ce qui déboucherait sur une régression de l'acquis communautaire, et générerait un risque d'insécurité juridique pour l'ensemble des 27 États membres » (point 37 du rapport).

G8 – Déclaration de Heiligendamm sur la non-prolifération et Rapport du Groupe sur la sûreté et la sécurité nucléaires

Le sommet annuel du Groupe des huit grands pays industrialisés (G8) s'est tenu à Heiligendamm, en Allemagne du 6 au 8 juin 2007. À l'ordre du jour, le changement climatique et l'Afrique. Les chefs d'États et de gouvernements ont effectué une déclaration sur la non-prolifération qui réaffirme leur engagement ferme de lutter contre la prolifération dans le monde ainsi que leur attachement au système de traités multilatéraux qui fournit la base normative à toutes les mesures en faveur de la non-prolifération (Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et la Convention sur les armes biologiques et à toxines). Concernant les risques de prolifération régionale, les pays du G8 réaffirment leur volonté de régler les problèmes de prolifération que pose le programme nucléaire iranien et continueront de soutenir les pourparlers à six concernant la péninsule coréenne.

Le Rapport du Groupe sur la sûreté et la sécurité nucléaires remis au G8 lors du Sommet de Heiligendamm en 2007 a abordé les domaines suivants :

- infrastructure réglementaire nucléaire ;
- infrastructure nationale de sûreté et de sécurité nucléaires et partenariats ;
- engagements relatifs à Tchernobyl ;
- sûreté nucléaire de la centrale nucléaire de Medzamor, Arménie ;
- sûreté et sécurité des sources radioactives ;
- réseau mondial de sûreté nucléaire ;
- réaction en cas d'urgence nucléaire ou radiologique.

Le Groupe sur la sûreté et la sécurité nucléaires a été créé à la suite du Sommet du G8 de Kananaskis en 2002. Conformément à son mandat, il fournit de grandes orientations s'appuyant sur des informations techniques concernant les points susceptibles de se répercuter sur la sûreté et la sécurité lors de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, en étroite coopération avec les organisations multilatérales.

Partenariat mondial pour l'énergie nucléaire

Seize gouvernements ont signé la Déclaration de principes du Partenariat mondial pour l'énergie nucléaire (*Global Nuclear Energy Partnership* – GNEP) lors de la deuxième conférence ministérielle qui s'est tenue le 16 septembre 2007 à Vienne.

Les cinq pays fondateurs du GNEP (la Chine, les États-Unis, la France, le Japon, la Russie) se sont rencontrés une première fois lors d'une conférence ministérielle le 21 mai 2007. Avant la deuxième conférence ministérielle, l'Australie, la Bulgarie, le Ghana, la Hongrie, la Jordanie, le Kazakhstan, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et l'Ukraine étaient devenus des partenaires officiels du GNEP⁴. Vingt-deux autres pays ont assisté à la réunion en tant que « candidats » ou « observateurs ».

Dans la Déclaration de principes, les signataires conviennent de l'indispensable diversité des approches et des techniques adoptées pour dégager la vision à long terme du cycle du combustible nucléaire civil à l'échelle de la planète, à partir de laquelle seront élaborées des stratégies pour que l'énergie nucléaire apporte une contribution majeure au développement de la planète au 21^{ème} siècle, en respectant les objectifs de la sûreté et de la non-prolifération.

Il est précisé dans la Déclaration de principes que la coopération s'établira dans le cadre des accords existants, voire de nouveaux accords bilatéraux ainsi que des accords multilatéraux en vigueur comme le Forum international Génération IV.

Le GNEP représente une stratégie globale visant à renforcer la sécurité énergétique aux États-Unis et dans le monde, à réduire les risques de prolifération nucléaire, à encourager un développement propre sur la planète et à améliorer la protection de l'environnement (voir *Bulletin de droit nucléaire* n° 79).

Association internationale du droit nucléaire

Congrès « Nuclear Inter Jura » à Bruxelles – 2007

Le Congrès *Nuclear Inter Jura* de 2007 s'est tenu à Bruxelles, en Belgique, du 1^{er} au 4 octobre 2007. Il a été suivi, le 5 octobre 2007, d'une visite technique.

Le Congrès a permis d'aborder une large gamme de questions juridiques soulevées par le contexte politique et économique actuel et de se projeter dans l'avenir. Après une session inaugurale marquée par des interventions de personnalités éminentes, ont suivi les questions juridiques qui ont fait l'objet de sept sessions :

- sûreté nucléaire – nouvelles orientations de la réglementation ;

4. Le 13 novembre 2007, l'Italie a rejoint le GNEP devenant le 17^{ème} membre de ce partenariat.

- responsabilité nucléaire et assurances – ordre du jour après la révision ;
- protection radiologique et sources radioactives ;
- gestion des déchets radioactifs et questions environnementales ;
- sécurité nucléaire ;
- Traité Euratom – 50^{ème} anniversaire ;
- commerce nucléaire international.

La session consacrée au 50^{ème} anniversaire d'Euratom a été ouverte par le Commissaire européen à l'énergie, Andris Piebalgs, qui a évoqué les réussites et l'avenir de l'énergie nucléaire au sein de l'Union européenne, s'arrêtant sur des défis tels que la nécessité d'investir, soulignant l'importance de l'adhésion de la population, abordant la question des déchets et la nécessité d'une harmonisation dans le domaine de la responsabilité nucléaire. Chaque session comportait plusieurs exposés sur des questions de fond. La tonalité générale était donnée par André Claude Lacoste, Président de l'Autorité de sûreté nucléaire française, ASN, Roland Dussart-Desart, Président du Comité du droit nucléaire de l'OCDE/AEN, M. L. E. Holm, Président de la Commission internationale de protection radiologique, Dominique Ristori, Directeur général adjoint à la Direction générale, Énergie et transports, Commission européenne et Roland Kobia, Membre du Cabinet du Commissaire européen à l'énergie. L'événement de ce Congrès fut le panel consacré aux « nouvelles constructions et régime juridique global – cas d'école » au cours duquel des spécialistes ont évoqué avec le public les étapes et les défis que présente la construction d'une centrale nucléaire, sur la base d'un cas d'école.

Ce Congrès était le 18^{ème} d'une série de réunions de l'Association internationale du droit nucléaire (AIDN) se tenant tous les deux ans. L'AIDN a été créée en 1972 pour favoriser l'étude de questions juridiques soulevées par les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et encourager les échanges d'informations dans ce domaine. Le prochain congrès *Nuclear Inter Jura* se tiendra au Canada en 2009.

World Nuclear University

La troisième école d'été de la *World Nuclear University* (WNU-SI) s'est déroulée à *Chongju* en Corée en juillet 2007. L'objectif de ces écoles d'été de la WNU est d'offrir un enseignement unique en son genre aux futurs responsables en sciences et technologies nucléaires. Outre une visite technique d'installations et industries nucléaires, le programme de six semaines est conçu autour de présentations d'experts internationaux couvrant l'intégralité des sujets importants pour l'avenir de l'énergie nucléaire. Le programme de cette année a été suivi par 102 jeunes spécialistes issus de l'industrie et des autorités de contrôle du monde entier.

Le Bureau des Affaires juridiques de l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire et celui de l'AIEA, qui participent à la WNU-SI, ont préparé ensemble une session de quatre jours portant sur des questions générales de droit nucléaire, la responsabilité nucléaire et les préoccupations environnementales, la participation du public au processus décisionnel ainsi que la non-prolifération et les garanties. Une étude de cas a également été mise au point afin d'analyser les aspects juridiques de la construction d'une centrale nucléaire.

La prochaine école d'été de la WNU aura lieu à l'Université McMaster au Canada, du 5 juillet au 15 août 2008.

La WNU a également organisé sa première session régionale à Pékin, en Chine, en juillet 2007. Ce cours d'une semaine était destiné à informer un public de diplômés et de professionnels chinois du nucléaire sur des aspects essentiels du secteur nucléaire. L'accent a été mis sur le cycle du combustible nucléaire, la gestion de la conception, la gestion de projet et les financements, le droit, l'économie nucléaire, les transports nucléaires, la protection radiologique et la gestion des déchets nucléaires. La section des Affaires juridiques de l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire a participé à cette session.

La WNU est un partenariat mondial réunissant les principales organisations qui se consacrent à la formation de cadres dans le secteur nucléaire. Elle jouit du soutien de la *World Nuclear Association*, de l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire, de l'Association mondiale des exploitants nucléaires (WANO) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Pour de plus amples informations, consulter le site Internet de la WNU : www.world-nuclear-university.org.